

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans réclamation dans ce dernier cas ; Et le droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 20 MARS

HYPOTHÈSES ET CERTITUDE

Le discours qu'a prononcé dimanche à Tours M. le général Boulanger et le manifeste de l'Union libérale qu'a publié le *Journal des Débats*, nous paraissent des documents capables d'éclaircir singulièrement la situation politique et de permettre à tout citoyen de se faire une opinion nette et précise.

Le chef du Parti national et les chefs de l'Union libérale, — nous leur donnons les titres qu'ils ont pris sans discuter les épithètes un peu trop ambitieuses, — sont d'accord pendant toute la première partie de leurs développements, ils dénoncent et flétrissent les violences et les persécutions de la République des Jacobins comme nous le faisons nous-mêmes.

Leurs conclusions ne diffèrent guère non plus entre elles : M. Boulanger offre sa République, tandis que MM. Léon Say, Patinot, Trarieux, Bardoux et Dietz offrent la leur, ou du moins celle qu'ils avaient trouvée dans l'héritage de M. Thiers.

Cela fait actuellement trois Républiques ! Celle qui nous gouverne si mal, celle qui est morte et celle qui voudrait naître.

Le parti monarchiste n'est pas embarrassé dans son choix. Il n'accepte pas plus les unes que les autres.

Son action reste libre pour la défense des grands intérêts sociaux, que l'on ne peut plus maintenant contester avoir été méconnus et compromis.

Il n'a d'engagement avec personne et son patriotisme désintéressé lui permet de faire partout campagne pour la liberté sans s'inquiéter d'être confondu avec ceux même à côté desquels il se trouverait dans les hasards de la bataille opérer, non pas en commun, mais simultanément.

C'est ce que M. Boulanger a lui-même franchement reconnu et il a très bien défini nos situations respectives dans cette phrase :

« Nous ne représentons pas, a-t-il dit, eux et nous, deux armées alliées poursuivant un but commun, mais bien deux armées opérant parallèlement quoique en visant un but différent. »

M. Boulanger croit à la possibilité d'une République assainie et purifiée. Nous n'avons pas à discuter et à mettre en doute sa confiance. Notre opinion est faite depuis longtemps et l'expérience des étapes républicaines commentées sous M. Thiers et finissant sous M. Carnot est une démonstration plus éclatante dans sa brutalité même que toutes les belles phrases que les parlementaires ou les antiparlementaires peuvent arrondir.

MM. Léon Say, Dietz, Naquet, Boulanger et autres veulent rassurer les consciences chrétiennes. Ils leur offrent un abri sous leurs différentes Républiques.

Eh ! n'est-ce pas ainsi que parlait M. Thiers ? Mais après M. Thiers vint M. Gambetta, après M. Gambetta, M. Ferry, M. Constans, M. Floquet, M. Lockroy, etc., etc.

Si, par un hasard que nous jugeons impossible, la République pouvait remonter quelques échelons, vous verriez avec quelle rapidité elle les redescendrait aussitôt pour tomber encore plus bas.

Nous autres, monarchistes, nous avons, pour assister avec calme à ces bruyantes et stériles compétitions, une grande force, celle que nous tenons de notre principe, le seul qui puisse se concilier avec le vrai respect de la volonté nationale, le seul qui nous permette de nous présenter au pays avec un vrai programme, et de lui offrir non pas des hypothèses de paix et de liberté, mais des preuves faites et des garanties historiques.

Le général Boulanger s'en réfère à Naquet. — Naquet en appelle à l'autorité du Général.

Ce Programme du Général n'est d'ailleurs pas difficile à définir : il se résume dans le Pouvoir du Général, dans son avènement à la tête du gouvernement de la nouvelle République, améliorée par Laisant, revue par Laguerre et assainie par Vergoin.

Naquet est malin comme un singe et subtil comme un juif. Il a essayé de dissimuler sous un flot de paroles les formules essentielles ; c'est dans le fatras des considérations philosophiques, d'aperçus historiques, de professions de foi antisémitiques, qu'il a glissé ces mots :

« La République que le Général veut nous faire... »

C'est bien là l'économie du système ; Boulanger, souverain, nous fera une République à sa manière. On nous promet qu'il sera bon Prince. Il ne tracassera pas ses amis. Il sera doux à l'égard du Clergé si celui-ci, retour de la caserne où il l'enverra apprendre le maniement des fusils Lebel, se montre dévoué et reconnaissant. Il ne tracassera même pas les Royalistes assez bons pour penser qu'ils conservent très purement leurs convictions en améliorant très activement la République du Général.

Où trouver une plus admirable magnanimité ? Qu'on lui donne le Pouvoir, et il tâchera de rendre tout le monde heureux.

On n'est pas meilleur enfant, n'est-ce pas ? et vive Boulanger ?

M. Naquet lui-même n'est pas offusqué par la vue, autour du Général, « des hommes des anciens partis, qui, en acceptant sa direction, acceptent en même temps son programme, c'est-à-dire la République ! »

Car c'est de la République, de la République seule qu'il s'agit, de cette République qui se traduit par « l'idée plébiscitaire d'une part et la condamnation de l'hérédité de l'autre. »

Sur ce point, les Boulangistes ne barguignent pas.

Le Général, à ce propos même, n'a pas été tendre pour ses fameux auxiliaires de la « trouée » :

« Quant à ceux qui se rangent sous mon drapeau en déclarant que je leur sers de catapulte, que je suis le bélier avec lequel ils pratiquent la brèche, et dans la pensée bien arrêtée, une fois la brèche pratiquée, une fois la trouée faite, de prendre la citadelle — c'est-à-

dire la République — d'assaut, je ne puis les empêcher de me donner leurs suffrages ; mais je ne les leur ai jamais demandés, je ne les leur demanderai jamais. »

Le Général accepte tout et ne rend rien. Il ne donne même pas de reçu.

La situation est on ne peut plus nette ainsi.

Tous les citoyens savent que le général travaille pour lui, pour lui seul et que les concours qui lui sont apportés doivent servir à établir son gouvernement personnel à l'aide de la République qu'il veut « affermir en la purifiant » par le souffle vertueux de Vergoin.

Dégagé de toutes les promesses oisives faites par un solliciteur à la clientèle, le discours du Général se résume dans ce mot : Français, donnez-moi le Pouvoir absolu, et je vous rendrai très heureux en vous garantissant l'Autorité, la Liberté, la Prospérité, — la Paix fructueuse ou la Guerre victorieuse, selon les circonstances.

Tout cela est enfantin.

Ce qu'il eût été utile de dire, c'est comment le Général pouvait garantir, mieux que ses devanciers républicains, l'Autorité respectée et la Liberté nécessaire ?

Un homme n'est rien. Un Principe est tout. Quel Principe incarne-t-il, « ce vaillant soldat » ?

Gambetta et Thiers ont essayé, à leur profit, avec plus de prestige et de titres politiques, ce qu'il tente, après le prince Louis-Napoléon Bonaparte. L'Histoire nous fait connaître le résultat de ces essais : la guerre civile et les désastres.

Le *Referendum*, qu'il nous présente comme la clef de voûte de l'œuvre, comme la soupape de la chaudière, est une mystification.

Si nos Droits les plus indispensables — les Droits de l'Eglise — ne devaient avoir pour assises et pour garantie que le vote public, mieux vaudrait toutes les tyrannies pour les Chrétiens, parce qu'on lutte contre le despotisme avec l'espérance de faire triompher les plus justes causes.

Le Boulangisme ne représente et ne peut représenter ni l'Autorité ni la Liberté.

Dès qu'il cesse d'offrir les avantages d'un simple engin de démolition de la République sous ses formes diverses, il devient un danger public.

Le Boulangisme n'avait pour lui que l'avantage de n'être rien. — Dès qu'il veut être quelque chose, dès qu'il se présente comme devant faire revivre la République, dès qu'il se recommande du *Referendum* pour mettre en question les Droits les plus incontestables des Chrétiens et la Liberté des revendications les plus légitimes, il n'est plus qu'une aventure dont Déroulède devient le piteux héros.

On dit que le Comité a forcé Boulanger à parler. Le Comité a eu tort. Le Général, en se dévoilant, a compromis la moitié de ses chances, car il perd l'appui de tous ceux qui entendaient se dissimuler derrière les équivoques de sa première manière. Aujourd'hui, personne ne peut plus se dire trompé.

Ses déclarations équivalent à une mise en demeure aux Royalistes de regagner, par une propagande dévorante, le temps perdu.

UN VRAI SOLDAT

Il s'est produit au cours des obsèques de l'amiral Jaurès un incident touchant.

Au moment où le général de Kerhué allait mettre les troupes en mouvement pour le défilé, le ministre de la guerre aperçut M. le maréchal de Mac-Mahon en grand uniforme qui s'était placé modestement, suivant sa coutume, aux derniers rangs du cortège. Il courut à lui et le supplia de venir prendre sa place au milieu des ministres, lui-même se plaça à sa gauche, et c'est devant le maréchal que les soldats de l'armée de Paris défilèrent les yeux fixés sur leur vieux et glorieux chef, droit et superbe malgré ses quatre-vingts ans.

Lorsque le défilé a été terminé, le maréchal de Mac-Mahon, très entouré, a serré la main du ministre de la guerre et du général Brugère, et salué toutes les personnes qui se trouvaient à la cérémonie ; puis il est parti à pied, accompagné de son officier d'ordonnance, et se dirigeant vers son hôtel de la rue de Bellechasse. Il dut traverser la foule maintenue par un cordon d'agents sur le boulevard des Invalides.

La foule s'écarta respectueusement pour le laisser passer, puis elle le suivit aux acclamations répétées de : Vive Mac-Mahon ! Vive le Maréchal !

Lorsque cette manifestation sympathique a passé devant le ministère de l'Agriculture, plusieurs gardiens de la paix sont sortis pour protéger le maréchal contre la foule qui le serrait de très près et qui par moments l'empêchait de marcher.

Le maréchal paraissait vivement ému de cette manifestation toute spontanée, mais répondait aux vivats de la foule par un salut fait avec la correction militaire.

Un vrai soldat celui-là.

M. Boulanger aux électeurs du Nord

Le général Boulanger adresse aux électeurs du Nord la lettre suivante :

« Electeurs du Nord,
Après les marques répétées de sympathies que vous avez prodiguées en ma personne à la République honnête que vous et moi voulons fonder, j'aurais été bien heureux que les circonstances me permettent de continuer à vous représenter.

« Mais vous apprécierez vous-mêmes les devoirs que m'impose l'éclatante manifestation qui s'est produite le 27 janvier dernier. On a calomnié Paris en même temps que le Parti républicain national pour lequel il s'était si victorieusement prononcé. Il m'a fallu relever l'outrage et me déclarer solidaire des deux cent quarante-cinq mille électeurs de la Seine dont le vote a mis aux abois la meute dévorante des parlementaires.

« Heureusement l'Assemblée, que quelque scandale politique ou financier galvanise encore de temps en temps, est virtuellement morte, et son décès légal remettra dans six mois le pays en face de lui-même.

« Electeurs du Nord,
A ce moment nous nous retrouverons, vous et moi, prêts à continuer la lutte que nous

poursuivons pour la liberté méconnue et le droit foulé aux pieds.

» Que l'amour de la patrie nous unisse et le triomphe n'est pas douteux.

» Vive la France ! Vive la République !

» BOLLANDER. »

INFORMATIONS

ENCORE UN KRACH

La situation financière des établissements de crédit est devenue tellement précaire que M. Rouvier a fait appeler dans son cabinet les représentants principaux de la haute banque et plusieurs agents de change.

Le ministre des finances leur a demandé leur concours pour venir en aide aux établissements de crédit afin d'éviter ce krach, dont les conséquences seraient encore plus graves que celles du krach de l'Union générale.

M. Rouvier désirerait aussi faire usage des fonds de la haute banque pour acheter le silence des journaux.

De quelque côté que l'on se tourne, la situation apparaît des plus graves.

LES VICTIMES

Sous ce titre, nous lisons dans le *Messenger-Mémorial de l'Allier* :

« Nous avons eu à Moulins le suicide de M. Mertz, victime de la crise du Comptoir d'Es-compte. »

» On annonce de Lurey-Lévy le suicide de M. Labbe, ancien percepteur, et on l'attribue à la même cause.

» A Grossœuvre (Cher), M. Avenier, régisseur de M^{me} de B... s'est suicidé lundi matin. On parle également de pertes subies dans la même affaire.

» Le gouvernement avait un droit de contrôle sur les opérations du Comptoir d'Es-compte. A-t-il exercé ce contrôle sérieusement ? A-t-il fait ce qu'il pouvait, ce qu'il devait, pour prévenir un krach dont les victimes sont déjà si nombreuses ? »

LE COMMERCE DE LA FRANCE

Les importations et les exportations réunies ont été en février 1889 de 632,013,000 contre 629,838,000 francs en février 1888. Mais les exportations ont diminué d'un million, tandis que les importations augmentaient de trois millions.

L'aperçus des importations sur les matières nécessaires à l'industrie a été de vingt-un millions, ce qui n'est pas surprenant vu l'Exposition. Par contre, les objets d'alimentation ont diminué de plus de vingt-un millions.

Dans les exportations, l'augmentation est causée par ce que le tableau des douanes appelle les « autres marchandises » qui ont pro-

gressé de près de dix millions. L'exportation des matières nécessaires à l'industrie a baissé de six millions et celle des objets fabriqués (ce qui est fâcheux) de cinq millions.

La situation est, on le voit, d'être très satisfaisante.

NOUVELLES MILITAIRES

LA NOUVELLE TENUE DES SOUS-OFFICIERS DE SAINT-MAIXENT, DE SAUMUR, DE VERSAILLES ET DE VINCENNES.

Une décision ministérielle en date du 30 janvier dernier, qui vient d'être publiée par le *Bulletin officiel*, donne la description d'une tenue en drap fin pour les sous-officiers élèves-officiers de Saint-Maixent, de Saumur, de Versailles et de Vincennes.

Les élèves-officiers d'infanterie auront le dolman d'adjudant, portant sur les manches les *boucles* actuellement en usage, et sur les épaules les pattes en mohair noir des adjudants.

Le pantalon sera celui des sous-officiers rengagés et le képi celui des adjudants. Pour la grande tenue, le képi aura les ornements du schako actuel.

Les élèves de Saumur porteront, ceux appartenant aux cuirassiers, la tunique, les autres le dolman de leur subdivision d'armes du modèle adopté pour les adjudants, avec *boucles* sur les manches et pattes de mohair noir sur les épaulettes.

Pantalon et képi : mêmes dispositions que pour Saint-Maixent.

Les élèves-officiers de l'artillerie, du génie et du train porteront le dolman d'adjudant avec *boucles* sur les manches et pattes d'épaules en mohair noir ; pantalon de drap fin et képi d'adjudant, comportant, pour la grande tenue, des ornements suivant l'arme.

Les élèves d'administration recevront le même dolman que leurs camarades de Saint-Maixent, différencié par les pattes du collet, la couleur des galons — qui seront en pointe etc.

— Pantalon et képi également comme à Saint-Maixent, mais avec ornements appropriés au service.

Par suite :

1° Les élèves-officiers de spahis ne reçoivent plus, pour la grande tenue et la tenue du jour, des effets de forme arabe. En conséquence, ils font exclusivement usage, pour la tenue d'intérieur et d'exercice, d'effets de chasseurs d'Afrique livrés au corps d'origine par le régiment de cette dernière subdivision d'arme le plus à proximité.

2° Les élèves rengagés des différentes Ecoles précitées ne portent pas de soutache d'ancienneté sur les manches de la tunique ou du dolman.

3° La loi du 29 juillet 1887 sur la tenue de

ville des sous-officiers rengagés n'est pas applicable aux sous-officiers élèves-officiers et aux élèves stagiaires d'administration. En conséquence, les sous-officiers admis à suivre les cours de l'Ecole militaire d'infanterie, de l'Ecole d'application de cavalerie, de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie et de l'Ecole d'administration qui, avant leur nomination comme élèves, ont reçu une tenue de ville, versent cette tenue au magasin du corps qui leur délivre, en échange, une tenue en drap fin composée d'un dolman ou d'une tunique (selon que les officiers des armes, subdivisions d'armes ou services auxquels correspondent les élèves font usage de l'un ou de l'autre de ces vêtements), d'un pantalon et d'un képi.

4° Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie n'emportent que leurs effets d'habillement et de coiffure en drap fin. Ceux qui n'ont pas satisfait à ces examens réintègrent au magasin de l'Ecole tous les effets composant la grande tenue ou la tenue du jour ; ils emportent tous les autres effets qui sont susceptibles d'être utilisés dans le corps sur lequel ils sont dirigés.

LE BILAN DU SOLDAT
L'*Avenir militaire* fait une curieuse, mais peu édifiante étude, des procédés employés pour assurer le bien-être de nos soldats.

Il paraît que ces pauvres gens sont inondés par l'ordre de l'administration d'une collection d'inventions culinaires de conserves perfectionnées, dont en premier lieu la cherté n'est nullement en rapport avec les ressources de l'ordinaire et qui, en second lieu, ont cet inconvénient grave d'être aussi peu nourrissantes que possible. Mal nourri, mal payé, conclut notre confrère, voilà le bilan du soldat de la République. Ce n'est pas brillant.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LIGUE DES PATRIOTES

M. Doussain, président de la Ligue des Patriotes (comité de Saumur), a reçu de M. le Sous-Préfet notification officielle de la dissolution de la Société.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Semaine-Sainte, du 14 au 20 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville les 24, 25 et 26 avril, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 1^{er} au 20 avril, des billets de Paris à Séville, en voitures de 1^{re} classe, au prix de 250 fr., aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 10 mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les

trains de luxe Sud-Express jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets simples à plein tarif.

LA PLANÈTE VÉNUS

La planète Vénus atteindra son maximum d'éclat le 23 mars prochain. Actuellement, elle brille déjà suffisamment pour être visible à l'œil nu, en plein jour, au moment de son passage au méridien, à trois heures.

Vue au télescope, cette planète présente l'aspect de la lune quelques jours avant son premier quartier, c'est-à-dire d'un croissant très accentué.

NOS ANCIENS ARTISTES

Nous apprenons la mort de M^{me} Reggiani, qui, sous la direction de M. Chavannes (1879-80), charma les yeux et les oreilles des dilettantes saumurois.

On a encore présent à la mémoire les véritables triomphes qu'elle remportait dans les rôles d'Odette de Charles VI, de Mignon, de la Favorite, de Rose Fiquet des Dragons.

M^{me} Reggiani, qui possédait une voix superbe de contralto et était une remarquable chanteuse, avait créé, à l'Opéra-Comique, le rôle de Charmion dans *Une Nuit de Cléopâtre*, de Victor Massé.

Elle y avait obtenu un grand et légitime succès.

M^{me} Reggiani a succombé à la phthisie qui la minait depuis longtemps. Elle est morte à Laroque-des-Albères, un petit bourg Pyrénées-Orientales, où sa mère, désolée, l'avait conduite pour essayer de rétablir sa santé.

ANGERS. — La police vient d'arrêter un incendiaire dans des circonstances curieuses.

Le 6 février dernier, le feu prenait dans une ferme dépendant des ardoisières de la Forêt, commune de Combrée. Des meules de foin et de paille étaient la proie des flammes. Les dégâts se sont élevés à six mille francs.

Ce sinistre fut attribué à la malveillance et l'on arrêta plusieurs individus qui protestèrent de leur innocence. On ne pouvait mettre la main sur le vrai coupable, lorsque ce dernier se livra lui-même à la justice.

Bourrelé de remords, il alla trouver une femme bretonne qui sert d'écrivain public à la Madeleine et lui dit : « Je ne puis souffrir plus longtemps que l'on arrête des innocents, au sujet de l'incendie qui a eu lieu le 6 février à Combrée. C'est moi qui ai mis le feu. Comme je ne sais pas écrire, envoyez-donc vous-même une lettre au procureur de la République de Segré pour me dénoncer. »

La Bretonne s'exécuta sans délai, tout en témoignant au magistrat qu'elle redoutait la vengeance de l'individu, s'il venait à se rétracter.

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Chaumière ou non, elle a maintenant de singuliers ornements. Ses murailles, à l'odeur sépulcrale, sont tapissées de grands oiseaux cloués par les ailes ; des éperviers, des tiercelets, des milans. Ah ! ils sont en nombre. Jamais les gibets les plus riches en potences n'ont vu tant de suppliciés d'un coup. Quelques-uns sont devenus des squelettes. Leurs plumes flétries jonchent le sol. Les autres présentent une variété de mines grimées : la mort les a raidis dans une dernière convulsion. L'ensemble est hideux.

Plus bas, du côté de l'angle, des racines ont traversé le mur. Elles s'allongent, minces, crochues, couvertes d'une mousse noirâtre. On dirait les pattes d'une araignée géante. Si elles n'ont rien de séduisant, elles révèlent du moins où la végétation a repris son libre cours. Là, c'est de nouveau le dehors.

Josèphe, d'ailleurs, n'a point envie de fouil-

ler jusque dans ses entrailles cette bizarre demeure qui promettait un petit palais de fée et ne donne qu'un ossuaire d'oiseaux de proie. Le froid règne dans cette salle, le froid et quelque chose de sinistre.

La jeune fille ne tarde pas à en sortir, mais elle ne s'éloigne pas du vallonn. Elle veut emporter plus qu'un souvenir de ce lieu étrange. Et le jour est propice.

Elle trace une esquisse rapide, hardie. La main obéit sans peine, quand l'esprit est vivement frappé. Aussi l'esquisse est-elle réussie. Elle rappellera très bien ces murs pantelants. Seulement, ce logis est grand comme une bonbonnière, et, sur le dessin, il a l'air d'un château. Cet effet menteur le dénature. La roche à laquelle il est adossé subit la même transformation, elle prend le grandiose d'une montagne. Pour rétablir des aspects justes, il faudrait, tout proche, un point de comparaison, le moindre, ne fût-ce qu'une vache. Remède élémentaire, unique, immédiat. Qui, mais où le chercher ? le vallonn est désert.

Tout à coup les feuilles ont frémi légèrement. Au moment où courait ce souffle de brise, Josèphe a cru entendre une voix chanter. Elle écoute. Ne s'est-elle pas trompée ?

Non, voici encore, vague comme la brise elle-même, quelques notes qui passent dans l'air.

La jeune fille se lève, presque incertaine du chemin qu'elle doit suivre : la voix est frêle comme un murmure.

Josèphe s'engage néanmoins dans un sentier. Elle entend quelque chose, puis plus rien, puis quelque chose encore. La voix devient plus distincte. C'est celle d'un enfant.

Un petit cri joyeux retentissait en même temps. Ce cri descendait du ciel, la voix montait de la terre. L'aloquette chantait dans la nue, le père dans un sillon : tous les deux dérobés, tous les deux invisibles.

Hélas ! nous n'avons pas d'ailes, nous ne pouvons pas atteindre les habitants de l'éther. Nous ne rejoignons que ceux qui marchent comme nous dans l'herbe. Josèphe parvint enfin au bout du sentier et de sa haie de troènes. Elle aperçut alors le père, assis au bas d'un talus. Il avait dix ou douze ans peut-être. C'était un enfant délicat, sylète avec des membres minces, de grands cheveux blonds, ignorant du fer qui couraient ses épaules, de pauvres vêtements, un air d'ange, de prince mérovingien et de mendiant breton. Il avait jeté à terre le bâton qui lui servait à conduire ses deux

vaches et ses quatre moutons. Car il lui fallait des mains libres, il venait de faire une croix de branches d'ajoncs, et, sur les épinés il piquait des fleurs de genêt. Il en avait un gros bouquet près de lui, et une autre de marguerites. Trois croix ornées se dressaient déjà sur le talus. C'est le bonheur des petits pâteurs de planter ainsi de croix fleuries toutes les marges des prés.

Un vieux troène était tombé. Une de ses branches s'allongeait en barrière pas loin du sentier. Il fallait froisser du pied cette morte où l'été n'avait pas ramené la sève. Josèphe la franchit, mais le père ne l'entendit pas. Il ne regardait que son travail, il n'écoutait que son chant, qu'il modulait sur un rythme doux et mélancolique, car il répétait ces strophes délicieuses répandues dans tout le Finistère, mais surtout dans le pays de Léon :

— Ouvrez, chrétiens, ouvrez à Jean Rouge-gorge, l'ami du Sauveur.

— L'entendez-vous ? Il frappe à votre fenêtre, avec son bec il frappe. Tic, tic. Ouvrez, c'est lui, c'est votre petit frère. Ouvrez à Jean Rouge-gorge, l'ami du Sauveur !

— Il fait si froid ! si froid ! La neige couvre la terre, le buisson est tout blanc. Ses pauvres

An reçu de cette communication, le procureur pria le commissaire de police du 1^{er} arrondissement d'interroger l'inculpé et de l'arrêter immédiatement s'il faisait des aveux.

D'après les indications précises qui lui étaient fournies, M. le commissaire envoya samedi dernier quérir, à son domicile, chemin du Vivier, un nommé Le Bras, Joseph, âgé de 29 ans, carrier de son état.

Le Bras renouvela devant le commissaire les aveux qu'il avait faits à la femme.

Il déclara qu'il avait mis le feu pour se venger du directeur de la carrière.

Cet individu a déjà subi plusieurs condamnations pour vol. Il a été écroué à la maison d'arrêt. (Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS. — Hier matin, l'affiche suivante a été apposée sur les murs de la ville :

« Comité républicain national révisionniste d'Indre-et-Loire »

» Après la superbe manifestation qui vient de se produire, c'est un devoir pour nous de venir vous adresser nos remerciements.

» La sympathie que vous avez montrée au général Boulanger, malgré les excitations qui vous ont été adressées, a prouvé une fois de plus votre admirable patriotisme.

» Au nom du chef du Parti national, merci !

» Vive la France !

» Vive la République !

» Vive Boulanger ! »

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BOULANGER

M. Laurenceau, président du Comité républicain national révisionniste d'Indre-et-Loire, a reçu du Général la lettre suivante que nous donnons à titre de document :

« Paris, le 18 mars 1889.

» Cher Monsieur,

» J'ai été très heureux et très touché de la réception que vos concitoyens m'ont faite hier ainsi qu'à mes amis. Jamais je ne vis pareil enthousiasme dans mes différents voyages ; jamais manifestation plus significative et plus éclatante ne répondit plus éloquemment aux mesures de répression aussi injustes qu'odieuses dont le gouvernement vient de prendre l'initiative.

» C'est la ville de Tours qui, la première, au lendemain de l'ère de persécutions qui vient de s'ouvrir, aura, au nom de la liberté, protesté contre les parlementaires affolés, en faveur de ceux qui ont pris en mains la défense de la République et le relèvement de la France.

» Je l'en remercie du fond du cœur en mon nom, au nom de mes amis, au nom de tous ceux qui, de près ou de loin, marchent avec nous pour le triomphe de l'Honnêteté, de la Vérité et de la Liberté.

» En vous remerciant personnellement de

votre dévouement, recevez, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Général BOULANGER. »

LE « JOURNAL D'INDRE-ET-LOIRE » POURSUIVI
Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« M. le procureur de la République veut bien nous faire savoir que, sur l'ordre de M. le garde des sceaux, nous serons prochainement poursuivi devant le tribunal correctionnel, pour infraction à la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements !

» Notre article « Debout ! » qui, au dire de M. le député Rigaut, était un véritable appel à l'insurrection, justiciable de la Cour d'assises, n'est plus maintenant qu'une contravention justiciable de la police correctionnelle, comme constituant une provocation non suivie d'effet à un attroupement non armé.

» Si le jurisconsulte boiteux Thévenet n'est pas plus fort en droit civil qu'en droit pénal, cela ne nous étonne pas qu'il ait dû recourir à la politique pour se faire une situation au barreau de Lyon.

» Nous n'aurons pas de peine à prouver que le gouvernement commet un véritable déni de justice en se refusant à nous traduire devant la seule juridiction qui ait qualité pour nous juger, c'est-à-dire devant la Cour d'assises.

» Ce qui met le comble au ridicule des poursuites, c'est que le Parquet assigne également nos amis, MM. Deslis, imprimeurs de notre journal.

» JULES DELAHAYE. »

LE MANS. — Un nouveau sinistre commercial est venu lundi matin augmenter l'émotion qui règne au Mans. M. Célerier, un grand fabricant de chaussures qui occupait deux cents ouvriers environ, a déposé son bilan. A neuf heures, le Tribunal de commerce, qui siège presque en permanence, lui a refusé la liquidation judiciaire et a prononcé sa mise en faillite et ordonné son arrestation immédiate.

M. Célerier est débiteur pour plus d'un million de la banque Talvande. On s'attend à d'autres sinistres. M. Talvande a été arrêté dimanche soir sur mandat d'amener du juge d'instruction. Il est prévenu de banqueroute. Lundi matin, le Tribunal de commerce l'a également déclaré en état de faillite personnelle, tout en réservant à la société le bénéfice de la liquidation judiciaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mars 1889.

La physionomie du marché ne s'est pas modifiée aujourd'hui. On remarque toujours un grand entrain sur nos rentes qui progressent : le 3 0/0 à 85,10 ; le 4 1/2 0/0 à 104,67.

Cette attitude a puissamment contribué à soutenir nos sociétés de crédit très offertes au dé-

but, mais qui ont pu réagir avec assez de succès contre les tendances qui dominaient à l'ouverture.

Le Crédit Foncier est à 4,335, bien qu'il n'ait rien à voir dans les difficultés de l'heure présente. Ses obligations n'ont subi que de faibles variations ; l'épargne comprend qu'avec ces titres elle est à l'abri des secousses qui atteignent les valeurs de spéculation.

La Société Générale qui doit détacher le mois prochain un coupon de 6,25, la Société de Dépôts et Comptes Courants qui, de son côté, mettra en paiement un coupon de 7,50, solde du dividende, ont bien résisté.

La Banque d'Escompte est calme à 508,75 ; la Banque de Paris a fermé à 690 ; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 660.

Les ventes se sont arrêtées sur le Comptoir d'Escompte qui a pu reprendre de 460 à 470. Les projets de réorganisation suivent leurs cours et le marché ne peut tarder maintenant à être fixé à cet égard.

Le Panama cote 53. L'obligation des Immeubles de France remboursable à 4,000 fr. se traite à 384.

Les actions du Patrimoine-Vie sont cotées sur le marché en banque de 88,75 à 90, avec tentances à s'élever.

Les obligations des Chemins Economiques sont à 369, cours encore inférieur à la valeur réelle du titre.

BOURSE DE PARIS

Du 19 mars 1889

3 0/0	85 »
3 0/0 amortissable	88 70
4 1/2	104 45

CONTRE LES REFROIDISSEMENTS. — Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris.

Je lisais dans un petit journal du 14 janvier une attaque très vive contre votre goudron et vos capsules. Eh bien, moi, je puis vous affirmer que j'ai été guéri d'un refroidissement que j'avais contracté en faisant mes treize jours. Je toussais la nuit et tous les soirs j'étouffais, et bien souvent dans la journée, sitôt que je touchais au fourneau, j'étouffais encore ; je me voyais contraint d'abandonner mon métier.

Je pris des pastilles de toutes sortes, rien ne me fit. L'on me conseilla de prendre de vos capsules et, en plus, de la liqueur. Je suivis ce traitement pendant trois semaines, et depuis je me porte à merveille. Voilà un mois que je ne ressens plus rien.

N... fils, pâtissier, place St-Etienne, Meaux. Cette observation, si nette dans sa simplicité, peut servir d'enseignement à tous ceux qui toussent, à ceux qui sont sujets aux étouffements et à l'oppression, qui sont si souvent la suite d'un refroidissement.

Pour le véritable Goudron Guyot, Liqueur ou Capsules, s'assurer de l'origine : Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

JEUDI 21. — La Juive, avec le concours de M. Bernard, du Grand-Opéra.

QUELQUES LIGNES UTILES

Si vous voulez éviter manque d'appétit, embarras d'estomac et d'intestins, maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions, nous vous engageons vivement à faire usage des *Pilules Gicquel*. C'est aussi le remède le plus efficace contre : constipation, bile, glaires, maladies du cœur, du

foie, hydropisie, paralysie, douleurs, gouttes, rhumatismes. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 190 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE DE PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »

Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.

Hors ville 80 —

Déiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ailles tombent, ses deux petites pattes sont glacées. Ouvrez à Jean Rouge-gorge, l'ami du Sauveur !

— Il entrera, il avancera par petits bonds joyeux. Il se réchauffera sur la pierre de votre foyer, lui qui porte la bénédiction ! Vous pourrez voir de près son œil noir, sa gorge percée par l'épine sainte (1). Ouvrez à Jean Rouge-gorge, l'ami du Sauveur !

— Il a faim, grand faim ! Les petits vers sont morts ou cachés dans la terre. L'hiver a desséché la haie, le vent a balayé le chemin. Donnez-lui quelques miettes de votre pain, à lui qui est aussi un mendiant du bon Dieu ! Ouvrez à Jean Rouge-gorge, l'ami du Sauveur !

— Quand Jésus mourait sur la croix, délaissé par tous, Jean Rouge-gorge ne le délaissa pas. Pour soulager son front divin, il brava le martyre. Ah ! si vous aimez Jésus, mort pour vous, aimez Jean Rouge-gorge, blessé pour Jésus ! Ouvrez à Jean Rouge-gorge, l'ami du Sauveur !

Joseph restait immobile, fasciné par ce

cadre sauvage, ce doux tableau, ce chant où la foi, la tendresse, la poésie soupirent en même temps...

Le père fixa la dernière branche de genêt. Il avait fini. Il ne lui restait plus qu'à planter sa croix au milieu des fougères. Il leva la tête, et fut comme saisi à la vue de la blonde apparition.

Joseph vint à lui, et, tout en approchant, elle souriait. Elle savait les Bretons si sauvages ! Elle avait peur d'effaroucher cet enfant de la solitude. Lui la regardait avec de grands yeux stupéfaits.

— Doué ho penego ! Dieu te bénisse ! dit-elle.

— Que, sur vous aussi, tombe la rosée de Dieu ! répondit-il tout timidement.

— Veux-tu me rendre service ? Je te donnerai ceci en retour.

Elle tira de sa poche une pièce blanche. Les yeux de l'enfant brillèrent. Jamais pareille richesse ne s'était offerte à ses pauvres mains de pâtre. Anxieux, il demanda :

— Que faut-il faire ?

— Bien peu de chose ; sois tranquille. Tu vas m'accompagner jusqu'à un vallon qui est proche. Je te placerai dans un endroit où tu

resteras immobile ?

— Y serais-je bien longtemps ? dit-il en regardant les bêtes éparses qui brouaient ça et là.

— Quelques minutes seulement. Puis tu reviendras à ton troupeau, qui, d'ailleurs, ne craint rien ici. Veux-tu ?

— Ya, répondit-il, autant de la tête que de la parole.

— Allons tout de suite, alors, car l'heure me presse.

Il se leva et, humblement, sans rien dire, il la suivit.

Chemin faisant, elle se demandait :

— Où donc ai-je déjà vu ce visage, aux beaux cheveux blonds ?

— Quel est ton nom ? dit-elle.

— Loizio.

— Que font tes parents ?

— Ils chantent tous deux l'Alleluia dans le Paradis.

— Pauvre petit ! Qui donc prend soin de toi ?

— C'est ma mère Bellah, que Dieu garde !

— Ah ! oui, murmura-t-elle, ne perds pas ton aïeule, si tu es orphelin ! C'est la mère de ta mère ?

— Celle de mon grand-père.

— Bien vieille, donc ?

— Oh ! oui.

Elle marchait, alerte, et lui aussi, près d'elle, sans bruit, sur ses pieds nus.

Ils eurent bientôt franchi le sentier aux troènes, ils entrèrent dans le vallon. Joseph montra du doigt la ruine.

— C'est là. Va t'appuyer, debout, contre ce mur.

Au lieu d'avancer, le père fit trois pas en arrière.

— Là ! s'écria-t-il, là ! Approcher de cette maison maudite ! M'appuyer contre sa muraille, moi !

Il était devenu pâle.

— Grand Dieu ! Qu'est-ce donc que cette demeure ? s'écria Joseph effrayée elle-même à l'idée que, dans ce lieu, elle venait de pénétrer, toute seule, en amateur.

— Eh ! c'est la maison de Bénic.

Ce nom tomba sourdement de ses lèvres.

— Bénic ! Mais qu'est-ce que c'est que Bénic ?

— C'est l'assassin de M. le marquis.

(A suivre.)

(1) Le rouge-gorge, dit la légende, brisa une épine de la couronne de Notre-Seigneur. Mais il se blessa, et Jésus voulut que sa gorge restât ensanglantée, pour perpétuer le souvenir de son courage et de son amour.

Tribunal de commerce de Saumur

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. GAUTIER, ancien greffier du Tribunal de commerce de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi. (291) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE BAZILLE.

Par jugement du 18 mars 1889, rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, M. Louis Bonneau, syndic de faillites à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Bazille, négociant à Noyant-la-Plaine.

Pour extrait,

(292) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e JAN KERGUISTEL, avoué à Nantes, 2, quai Francas, et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaupaire, 17.

VENTE

PAR SUITE DE

BAISSE DE MISE A PRIX

1^o - Le SAMEDI 6 Avril 1889, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur

COMMUNE DE VILLEBERNIER

La ferme de la Brèche-Pitot, occupée par les époux Boucher et consistant :

Art. 1. - La ferme, cour, jardin et ouche, compris sous les numéros 798, 799, 800, 801 et 802 de la section B du cadastre.

La maison comprend deux chambres d'habitation, un fournil, une petite grange et, dans un autre corps de bâtiment, deux écuries et quatre toits à porcs, un petit banga et un cellier dans un autre corps de bâtiment.

Cet ensemble contient 1 hectare et 2 ares. Il joint au nord les numéros 808 et 809, dépendant de la ferme, au sud un chemin, à l'est la rue de Chedenier et à l'ouest la veuve Couleau et Boisot.

Art. 2. - Un petit morceau de terre, compris sous le numéro 787 de la section B, pour une contenance de 7 ares 20 centiares, joignant au nord Cornilleau, au sud le numéro 802 ci-dessous, à l'est Boisot et à l'ouest M. Tessier.

Art. 3. - Un morceau de terre, compris au cadastre sous les numéros 808 et 809 de la section B, pour une contenance de 1 hectare, joignant au nord M^e veuve Couleau, au sud les numéros 801 et 802 et M. Boisot, à l'est le chemin de Chedenier et à l'ouest M. Cornilleau.

Art. 4. - Un morceau de terre, contenant 14 ares 30 centiares, joignant au nord un chemin d'exploitation, au sud le numéro 808 ci-dessus, à l'est M. Meuray et à l'ouest M. Eugène Boleau.

Art. 5. - Un morceau de terre, compris sous le numéro 825, section B, contenant 19 ares 50 centiares, joignant au nord M. Meuray et à l'ouest M. Eugène Boleau.

Art. 6. - Un morceau de terre, numéro 90 de la section B, appelé les Quarts, contenant 12 ares, joignant au nord la veuve Couleau, au sud la même, à l'est la même et à l'ouest M. Fribourg.

Art. 7. - Un pré, appelé la Truche-Pitot, compris au cadastre sous le numéro 854 de la section B, pour une contenance de 53 ares, joignant au nord M^e veuve Hallouin, fossé mitoyen entre deux, au sud un chemin, à l'est M. Robin, fossé mitoyen entre deux, et à l'ouest le chemin de Chedenier.

Art. 8. - Un morceau de terre, compris sous les numéros 848 et 849 du cadastre, section B, joignant au nord M. Denis, sud chemin, est M. Guillon et M. Denis.

Art. 9. - Une pièce de terre, à la Truche ou Brèche-Pitot, comprise au cadastre sous les numéros 802 et 863 de la section B, pour une contenance de 1 hectare 22 ares 50 centiares, joignant nord M. Tortu, sud M. Beauvils, est le pré ci-dessus et ouest le chemin de Chedenier.

Art. 10. - Un pré, compris au cadastre sous les numéros 861 et 863,

section B, contenant un hectare cinq ares, joignant au nord M. Tortu, sud M. Beauvils, est MM. Boutet et Denis et ouest article ci-dessus.

Art. 11. - Une pièce de terre, comprise au cadastre sous les numéros 953 et 954, section B, contenant un hectare 27 ares, et joignant nord M. Richard, sud M. Richard, est M. Behiard et à l'ouest M. Richard.

Art. 12. - Un morceau de terre, numéro 776 de la section B, contenant 29 ares 50 centiares, joignant nord M. Siboulleau, au sud un chemin, est M. Geminette et ouest M. Ribot.

Mise à prix, outre les frais, dix-huit mille francs, ci. . . 18,000 fr.

2^o - Le DIMANCHE 7 Avril, à une heure de l'après-midi, en la mairie des Rosiers, et par le ministère de M^e LELIÈVRE,

de :

COMMUNE DES ROSIERS

Une pièce de terre, située aux Rosiers, nommée les Galets, comprise au cadastre sous le numéro 748 de la section C, contenant 7 hectares et joignant au nord la famille Besnard, au sud les religieuses de Beaufort, à l'est madame de Loche, M. Mazé de Chambourg et la commune des Rosiers.

Cette parcelle est coupée en deux par un chemin allant de l'est à l'ouest, lequel chemin fut réservé par la commune lors de la vente des communaux.

Mise à prix, outre les frais, vingt mille francs, ci. 20,000 fr.

3^o - Le DIMANCHE 14 Avril, à une heure, en la mairie de Saint-Lambert-des-Lévées, et par le ministère de M^e LELIÈVRE,

de :

COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

PREMIER LOT

Une pièce de terre, nommée le Champ-Niot, faisant partie de la ferme de la Guiberderie, comprise au cadastre sous le n^o 696 de la section C, pour une contenance de 1 hectare 87 ares 70 centiares, joignant au nord M. Ackermann, au sud les héritiers Fleury, à l'est MM. Fontaine et Moreau.

Mise à prix, outre les frais, quatre mille francs, ci. 4,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Une ferme, située en la même commune, occupée par les époux Brard, consistant en :

Art. 1. - Une pièce de terre, située au Bon-Champ, comprise au cadastre sous le n^o 101 de la section A, pour une contenance de 25 ares, joignant au nord M. Pasquier, au sud M. Abelard, à l'est M. Baudouin et à l'ouest M. Abelard.

Art. 2. - Une pièce de terre, située au même lieu, n^o 106, section A, contenant 47 ares 15 centiares, joignant au nord M. Pasquier, au sud Abelard, à l'est Camille Berrenger, et à l'ouest Legard.

Art. 3. - Un morceau de terre, au même canton, compris au cadastre sous le n^o 137 de la section A, pour une contenance de 30 ares 80 centiares, joignant au nord et au sud M. Texier, à l'est et à l'ouest M. Hersard.

Art. 4. - Un morceau de terre, au même lieu, compris au cadastre sous le n^o 87 de la section A, pour une contenance de 14 ares, joignant au nord M. Théfoine, au sud un chemin, à l'est M. Mornas et à l'ouest M. Théfoine.

Art. 5. - Un morceau de terre, au même lieu, compris au cadastre sous le n^o 85 de la section A, pour une contenance de 32 ares 64 centiares, joignant au nord M. Théfoine.

Art. 6. - Un morceau de terre, au Guionnais, compris au cadastre sous le n^o 167 de la section D, pour une contenance de 19 ares, joignant au nord M. Louis Brard, au sud Corbineau et à l'ouest Sechet, Auguste, et Gallais.

Art. 7. - Un pré, compris au cadastre sous le n^o 118 de la section C, pour une contenance de 51 ares 5 centiares, joignant au nord et à l'est M. Legard, Pierre, au sud M. Dinny et à l'ouest M. Boude.

Sur la mise à prix, outre les frais, de cinq mille francs, ci. . . 5,000 fr.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Nantes, le 11 février 1889, enregistré.

Entre : 1^o M. Paul Cadieu, propriétaire, demeurant à Bagneux (Maine-et-Loire);

2^o M. Georges Cadieu, propriétaire, demeurant à la Guétrie, commune de Clefs (Maine-et-Loire), tant en son nom personnel que comme administrateur légal des biens de ses enfants mineurs, Pauline, Georges et Madeleine Cadieu;

Demandeurs, procédant sous la constitution de M^e KERGUISTEL, avoué,

Et :

1^o Madame Amélie Cadieu, propriétaire, épouse séparée de biens de M. Louis-Théodore Bourdin, demeurant à Nantes, boulevard Delorme;

2^o Ledit sieur Louis - Théodore Bourdin, en autorisation de la dame son épouse;

3^o Mademoiselle Sophie Cadieu, propriétaire, demeurant à Nantes, 5, rue Bonne-Louise;

Défendeurs, procédant sous la constitution de M^e ETIENNEZ, avoué à Nantes.

Ladite vente aura lieu en présence de M. Moreau, administrateur ad hoc des mineurs Georges, Pauline et Madeleine Cadieu.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, ou à M^es KERGUISTEL et ETIENNEZ, avoués à Nantes.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE VASTE MAISON

Et dépendances

ET

2 hectares 22 ares environ de Vignes et Terre

Y ATTENANT

Situés au bourg de Distré

Appartenant à M. AGNIÈS.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e VERLET, notaire à Fontevault, canton sud de Saumur (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

PLUSIEURS MAISONS

Situées sur la rive gauche de la Loire, à Saumur, et dans les communes de Parnay, Montsoreau et Candés,

AMÉNAGÉES POUR MAISONS DE CAMPAGNE ET DE COMMERCE.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e VERLET. (262)

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine DANS UN SEUL TENANT :

Un JARDIN POTAGER : 1 hectare 54 ares;

Un PRÉ SAULAIS : 44 ares;

LOGEMENT : quatre chambres, greniers, caves et servitudes;

Situés aux Huraudières, joignant la levée d'Enceinte, près l'Ecole de cavalerie.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

SULFATES DE CUIVRE

DE QUALITÉ EXTRA

Pour TRAITEMENT de la VIGNE

à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :

A. COURTET, rue Dallé

SAUMUR

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE D'ARGENTERIE

Aux enchères publiques PAR SUITE DE DÉCÈS

Le VENDREDI 22 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n^o 53,

Il sera vendu :

Douze couverts ordinaires, vingt-quatre couverts d'entremets, louches, couteaux de table, truelle à poissons, cuillères à café, deux porte-huiliers, deux salières doubles, six salières simples, deux montardiers, une sonnette, un service à salade, le tout en argent;

Un service à thé en vermeil, comprenant : douze cuillères, une pince à sucre, une cuillère, une passoire;

Cinq réchauds de table et un moulin à poivre en plaqué.

Le même jour, à trois heures du soir, on vendra : un très bel ameublement de salon en bois noir garni en velours rouge, avec rideaux style Louis XV, un grand coffre-fort, tables, fauteuils, glaces, pendules, tableaux et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A VENDRE

aux environs de Saumur, un BEAU

CHEVAL, âgé de 8 ans, taille

1^m 62, s'attelant et se montant, allures très vives.

S'adresser au bureau du journal.

OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

A CEDER PETIT MAGASIN Lingerie, Mercerie, Chaussures, Vaisselles RUE de BORDEAUX, 24.

M^e V^e JOUANNEAULT l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café. Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

AVIS M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. - Prix réduits.

QUINCAILLERIE ROLLAND Frères 5, rue d'Orléans SAUMUR. Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages. ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.